



DOSSIER D'INSCRIPTION/ REINSCRIPTION 2024 - 2025

Important :

Ce dossier à imprimer ne vous concerne que si vous êtes en formation continue (reprise d'étude en licence, master, DU/DIU, contrat de professionnalisation, VAE, DAEU, DU Pradetus)

L'inscription n'est pas dématérialisée.



Sommaire



Modalités pour s'inscrire à l'Université de Limoges en tant que stagiaire de la formation continue	3
Fiche d'inscription / réinscription 2024-2025 et pièces justificatives	5
Formulaire de prise en charge financière 2024-2025	9
Formulaire d'engagement concernant les règlements et usages.....	10
Certificat de vaccination (étudiants 1 ^{ère} année l'ILFOMER et Médecine / Pharmacie).....	11
Service de Santé Etudiante (SSE).....	13
Le service d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (SAAEH).....	15
Questionnaire « vos besoins d'accompagnement »	16
Les activités culturelles et sportives de l'Université de Limoges	18
Service social du CROUS.....	19

Modalités pour s'inscrire à l'Université de Limoges en tant que stagiaire de la formation continue

Une fois admis en formation, vous devez imprimer et compléter le dossier qui suit puis le renvoyer avant la date de rentrée.

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoin d'aménagements, merci de renvoyer le questionnaire dédié situé en fin de dossier pages 16 et 17 par mail à : servicehandicap@unilim.fr

Si vous n'avez pas la possibilité de l'imprimer, ce dossier peut vous être envoyé par courrier, sur simple demande par mail à dfc@unilim.fr

Attention : La procédure de candidature via les plateformes (ParcourSup, ecandidat ou Mon master) ne vaut pas inscription administrative auprès de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA). En effet, il n'y a pas de dématérialisation de l'inscription pour les personnes en formation continue (rappel des critères ci-dessous).

Même complet, la saisie administrative de votre dossier ne pourra se faire qu'à compter de l'ouverture du logiciel d'inscriptions début juillet* et ne sera effective qu'à partir du moment où vous recevrez le mail contenant votre certificat de scolarité. Celui-ci comprendra votre numéro étudiant et votre numéro national (INE/INES) indispensables à l'activation de votre Espace Numérique de Travail (ENT, cf. procédure détaillée sur <https://biome.unilim.fr>) ainsi qu'un relevé des droits universitaires réglés.

*les inscriptions en DU/DIU se font en fonction de la date de début de formation et du nombre d'inscrits.

Pour rappel, relève de la Formation Continue, toute personne :

- inscrite sous le statut Formation Continue durant l'année 2023-2024 ou les années antérieures
- salariée (secteur public ou privé)
- exerçant une profession libérale
- inscrite à France Travail (indemnisée ou non)
- ayant interrompu ses études plus d'une année universitaire (hors césure et service civique) **et** ayant eu une activité salariée durant cette période avec un Compte Personnel de Formation > 1 000 €
- candidate à une VAE ou une VAP en 2024-2025
- inscrite à une VAE ou une VAP en 2023-2024.

Le livret d'accueil du stagiaire en Formation Continue doit être téléchargé sur le site www.unilim.fr/dfca : vous y trouverez toutes les informations nécessaires à votre reprise d'études.

Les frais de reprise d'études comprennent des droits d'inscription et des frais de formation :

Frais de reprise d'études = Droits d'inscription + Frais de formation	
Droits d'inscription 2024-2025 : Licences / DAEU : 175 € Master : 250 € Doctorat : 391 € Ingénieur : 618 € DU/DIU : 175 € ou 250 € à vérifier dans le tableau des tarifs sur www.unilim.fr/dfca	Frais de formation consultez le tableau des tarifs sur www.unilim.fr/dfca

NB : pour les personnes dont la formation est financée :

- Si vous avez réglé les droits d'inscription universitaires, la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage vous délivre une **attestation de règlement** pour obtenir un remboursement de la part de votre employeur, une fois votre inscription administrative effective.
- Si votre employeur souhaite payer directement vos droits d'inscription, la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage lui établit une **facture** des droits d'inscription (case qu'il devra cocher sur le formulaire de prise en charge).

Une fois votre inscription administrative finalisée, et conformément au Code du Travail, la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage vous transmet pour signature et retour :

- soit un **contrat** de formation professionnelle si vous prenez en charge vous-même les frais de formation,
- soit une **convention** de formation professionnelle si le coût de votre formation est financé par un tiers.

Il est vivement recommandé de conserver sur vous un exemplaire signé de ce document, notamment pour des raisons d'assurance, lors de vos déplacements entre votre domicile et le lieu de formation et lorsque vous circulez dans les locaux de l'Université.

Carte stagiaire de la formation continue :

Une fois votre inscription réalisée, vous pouvez vous connecter sur <https://cartes.unilim.fr/> pour effectuer votre demande de carte.

Vous recevrez ensuite un mail vous indiquant comment la récupérer.

L'équipe de la DFCA est à votre disposition pour vous aider à compléter les rubriques de ce dossier, par téléphone au : **05 55 14 90 70**

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

1^{ère} inscription à l'Université de Limoges Réinscription

Numéro étudiant attribué lors de votre précédente inscription à l'Université de Limoges :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intitulé exact du diplôme (candidature acceptée) :**1. VOTRE ETAT CIVIL**

Nom patronymique (nom de naissance) :

Nom marital (nom d'usage) :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Numéro national étudiant (INE/INES/BEA) *

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Né(e) le : / /

Numéro de département français de naissance :

Commune de naissance :

Pays de naissance :

Genre : Féminin Masculin

Nationalité :

Situation de famille : 1- seul sans enfant 2- couple sans enfant 3 - seul avec enfant(s) 4- couple avec enfant(s)Handicap : oui non

* Le N°INE est **OBLIGATOIRE** sauf si votre baccalauréat ou vos études sont antérieures à 1994.
Ce numéro se trouve sur vos relevés de notes. Il s'agit de 11 caractères chiffres et/ou lettres.

2. VOS COORDONNEES

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Adresse électronique :

3. SERVICE NATIONAL OU OBLIGATION DE RECENSEMENT

- Si vous êtes un homme de nationalité française né avant le 1er janvier 1979, cochez votre situation :
 3 - Exempté ou réformé 4- Service accompli
- Si vous êtes de nationalité française, né(e) après le 31 décembre 1978 (garçon) et après le 31 décembre 1982 (fille), cochez-la ou les case(s) qui vous concerne et fournir le justificatif correspondant :
 5 - Attestation de recensement
 6 - Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (pour les - de 25 ans)

4. VOTRE PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAISAnnée de 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur français (institut, école, Université) : /Année de 1^{ère} inscription en université française publique : /

Nom de l'établissement : Numéro du département de l'établissement :

5. BACCALAUREAT OU TITRE EQUIVALENT

BAC :

SERIE /SPECIALITES	MENTION	ANNEE D'OBTENTION	NOM ETABLISSEMENT	DEPARTEMENT OU PAYS

Si pas de Bac, TITRE ou CERTIFICATION permettant d'accéder au diplôme visé (cf. fiche formation ou scolarité) :

INTITULE	ANNEE D'OBTENTION	NOM ETABLISSEMENT	DEPARTEMENT OU PAYS

6. DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> LY - Lycée | <input type="checkbox"/> 05 - Etablissement privé enseignement supérieur |
| <input type="checkbox"/> 00 - Université | <input type="checkbox"/> 10 - Etablissement étranger enseignement supérieur |
| <input type="checkbox"/> 01 - BTS | <input type="checkbox"/> 11 - ENS |
| <input type="checkbox"/> 02 - CPGE | <input type="checkbox"/> 12 - Formation paramédicale ou sociale |
| <input type="checkbox"/> 03 - Ecole de commerce Gestion | <input type="checkbox"/> 15 - Autre école ou cursus |
| <input type="checkbox"/> 04 - Ecole d'Ingénieur | |

Nom de l'établissement :

Département de localisation (pour établissement en France) :

ou Pays (pour établissement à l'étranger) :

Année universitaire : /

7. DERNIER DIPLOME OBTENU :

Dernier diplôme obtenu :

Numéro de département ou Pays d'obtention :

Année d'obtention : /

Type d'établissement :

Nom de l'établissement :

8. REGIME D'INSCRIPTION :

- 2 - Formation Continue (si formation financée par l'employeur ou un autre organisme : France Travail, Transitions Pro, FIFPL, OPCO....)
- 5 - Formation permanente (avec une prise en charge financière personnelle des frais de formation dont CPF)
- 6 - VAE auto financée
- 7 - VAE financée par un organisme tiers
- 9 - Contrat de professionnalisation (en alternance avec une entreprise)

9. EMPLOI - CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Aurez-vous en 2024-2025 une activité rémunérée ? oui non

➤ **1 – Si oui : entourez le numéro correspondant à votre profession :**

Agriculteurs exploitants	10	Emp. civils et agents de serv. Fonct. Publique	52
Artisans	21	Policiers et militaires	53
Commerçants et assimilés	22	Employés administratifs d'entreprise	54
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23	Employés de commerce	55
Professions libérales	31	Personnels des services directs aux particuliers	56
Cadres de la Fonction Publique	33	Emploi jeune (hors Education Nationale)	57
Professeurs, professions scientifiques	34	Aide-Educateur (Education Nationale)	58
Professeurs, professions scientifiques	35	Ouvriers qualifiés	61
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	37	Ouvriers non qualifiés	66
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	38	Ouvriers agricoles	69
Instituteurs et assimilés (MI - SE)	42	Retraités anciens agriculteurs exploitants	71
Professions interméd. de la santé et du travail social	43	Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72
Clergé, religieux	44	Retraités anciens cadres et professions intermédiaires	73
Professions interméd. adm. de la Fonction publique	45	Retraités anciens employés et ouvriers	76
Professions interméd. adm. et commerciales des entreprises	46	Demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé	81
Techniciens	47	Autre personne sans activité professionnelle	82
Contremaîtres, agents de maîtrise	48	Non renseigné (inconnu ou sans objet)	99

Précisez la durée de votre contrat : supérieure à 6 mois inférieure à 6 mois

Précisez la quotité :

- Temps complet Temps compris entre 150 heures par trimestre et mi-temps
 Temps inférieur à 150 heures par trimestre Temps supérieur au mi-temps

➤ **2 – Sans activité rémunérée en 2024-25,**

Serez-vous inscrit à France Travail : oui non / ou dans une autre situation

Etes-vous SPORTIF HAUT NIVEAU ?

Oui (joindre obligatoirement l'attestation ministérielle) Non

10. De quel type de RESSOURCES ou d'AIDES FINANCIERES bénéficiez-vous ?

- Salaire
 Allocations chômage
 Autres ressources ou aides financières
 Bourse (joindre obligatoirement l'attribution de bourse définitive ou conditionnelle)

11. AUTRES INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES A LA RENTREE 2024-2025

Serez-vous inscrit(e) dans une autre formation en 2024-2025 ? oui non

➤ **DEUXIEME INSCRIPTION à l'Université de Limoges en 2024-2025 :**

Intitulé exact du diplôme :

➤ **AUTRE DIPLOME PREPARE DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT (autre que l'Université de Limoges) :**

Intitulé exact du diplôme :

Nom de l'établissement :

12. MODE DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

- Chèque Bancaire ou postal à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université de Limoges (traitement prioritaire)
 Virement (RIB sur demande)
 Espèces à l'Agence comptable sur présentation d'un document en amont à faire compléter par notre service : au-delà de 300 euros, le paiement en numéraire (espèces) n'est pas autorisé.
 Carte Bancaire dans les locaux de la DFCA (attention le dossier doit avoir été validé en amont)

NB : les frais de formation seront à régler ultérieurement, merci de ne pas les payer en même temps que les droits d'inscription

13. AUTORISATIONS

Je certifie exacts les renseignements portés sur ce document ainsi que les pièces justificatives et documents joints et déclare sur l'honneur :

Ne pas avoir pris d'inscription dans une autre université pour le(s) même(s) diplôme(s);

Avoir pris connaissance : du règlement d'usage des moyens informatiques et réseaux, du règlement général des études, de la charte anti-plagiat, de la charte d'enseignement et d'évaluation à distance, de l'utilisation par l'établissement d'un logiciel de détection du plagiat et en avoir accepté les termes ;

Autorise / n'autorise pas (1) l'Université de Limoges à utiliser ma photographie, dans un but exclusivement administratif, pédagogique et interne à l'établissement.

Autorise / n'autorise pas (1) la Fondation Partenariale de l'Université de Limoges à transmettre des courriers électroniques à mon adresse @etu.unilim.fr. A défaut de réponse à ces questions, l'autorisation est considérée comme accordée à l'université.

(1) Rayez la mention inutile

A : _____ , Le :

Signature (obligatoire) :

L'inscription administrative est la seule officielle : en aucun cas, un résultat aux examens ne pourra être validé si l'inscription administrative n'a pas été réceptionnée en temps voulu à la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage. Les données personnelles collectées sont utilisées par l'Université de Limoges aux fins de permettre la gestion administrative de la scolarité des stagiaires de la formation continue, améliorer les services et l'offre de formation de l'établissement par l'étude statistique des inscriptions et mettre en œuvre des enquêtes nationales, notamment sur les conditions de vie de ces stagiaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique : dpd@unilim.fr ou par courrier postal à l'adresse de l'université de Limoges.

1/ A TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT :

- ✓ Carte identité Recto/Verso ou passeport ou titre de séjour (**en cours de validité ou demande de renouvellement**)
- ✓ Copie du baccalauréat ou du titre permettant d'accéder au diplôme (hors DU/DIU) en cas de 1^{ère} inscription à l'Université de Limoges
- ✓ Copie dernier diplôme ou dernier relevé de notes ou attestation de réussite au dernier diplôme
- ✓ Preuve d'admission téléchargeable sur la plateforme de candidature ou envoyée par le responsable pédagogique de la formation (autorisation pédagogique pour les DU/DIU en santé).
- ✓ Formulaire d'engagement (p. 10)
- ✓ Attestation de responsabilité civile précisant « activités scolaires et extra-scolaires + stages » couvrant la période de la formation
- ✓ Formulaire de prise en charge financière 2024-2025 (p. 9) avec les **montants des droits d'inscription et du coût de formation complétés** d'après le tableau des tarifs consultable sur le site unilim.fr/dfc

- ✓ Le règlement des droits d'inscription :
 - Chèque bancaire ou postal à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université de Limoges (traitement prioritaire)
 - Virement (RIB sur demande)
 - Espèces à l'Agence comptable sur présentation d'un document en amont à faire compléter par notre service : au-delà de 300 euros, le paiement en numéraire (espèces) n'est pas autorisé.
 - Carte Bancaire dans les locaux du Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (attention le dossier doit avoir été validé en amont avant de vous déplacer pour effectuer le paiement)

- ✓ Si le règlement des droits d'inscription est assuré par votre employeur : envoyer une demande de facture en précisant l'intitulé du diplôme et les coordonnées de votre employeur (nom, adresse, SIRET) à dfc@unilim.fr

2/ A TRANSMETTRE SI VOUS ETES CONCERNE.E :

- ✓ JAPD ou attestation de recensement
- ✓ RQTH si vous avez coché « oui » dans la case handicap
- ✓ Questionnaire « vos besoins d'aménagement » à transmettre par mail directement au Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap (SAAEH) : servicehandicap@unilim.fr
- ✓ Avis de situation France Travail récent si vous êtes demandeur d'emploi
- ✓ Avis d'attribution de bourse du CROUS si vous avez fait une demande
- ✓ Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires (p. 11) **uniquement pour :**
 - Candidat(e) à l'inscription en P A S S - L A S
 - ou Etudiant(e) inscrit (ou en cours d'inscription) en 1^{ère} année*
 - d'ergothérapie de masso-kinésithérapie d'orthophonie d'orthoptie

La fiche d'inscription (ou de réinscription) dûment complétée ainsi que les pièces justificatives sont à retourner **par voie postale uniquement accompagnées du règlement** à :

**DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (DFCA)
88 RUE DU PONT SAINT MARTIAL
87015 LIMOGES**

Sans retour de l'ensemble des pièces justificatives accompagnées de la fiche d'inscription (ou de réinscription), **avant le début de la formation, nous ne pourrons pas finaliser votre inscription**

ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Cette attestation peut être remplie par votre médecin traitant ou le médecin du Service Santé Etudiants (S.S.E.)

Uniquement si vous êtes candidat en 1^{ère} année des Facultés de Médecine et Pharmacie ou à l'ILFOMER

Je soussigné(e) Docteur

Adresse

Certifie que (nom et prénom) Numéro étudiant :

- Candidat(e) à l'inscription en PASS – LAS

- Etudiant(e) inscrit(e) ou en cours d'inscription en 1^{ère} année* d'ergothérapie de masso-kinésithérapie d'orthophonie

d'orthoptie (*Cocher la case correspondante) a été vacciné(e) :

Contre la Diphtérie, le Tétanos, la Poliomyélite - DTP (et la Coqueluche fortement recommandée)

Pour les professionnels de santé : les personnes non antérieurement vaccinées contre la coqueluche ou n'ayant pas reçu de vaccin coquelucheux depuis l'âge de 18 ans et dont le dernier rappel date de plus de 5 ans recevront une dose de vaccin dTcaPolio en respectant un délai minimal d'un mois par rapport au dernier vaccin dTPolio.

Derniers rappels	Nom du vaccin	Date
1		
2		
3		

Contre l'Hépatite B (selon les conditions définies au verso)

Il convient de rappeler qu'il est impossible de déroger à l'obligation vaccinale contre l'hépatite B. Une contre-indication à cette vaccination correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales, pharmaceutiques ou paramédicales.

Injection	Nom du vaccin	Date	Injection	Nom du vaccin	Date
1 ^{ère}			4 ^{ème}		
2 ^{ème}			5 ^{ème}		
3 ^{ème}			6 ^{ème}		

Dosage des anticorps anti-HBs * Immunisé Non répondeur

Conservez bien le résultat de votre sérologie, il vous sera demandé lors de votre visite médicale.

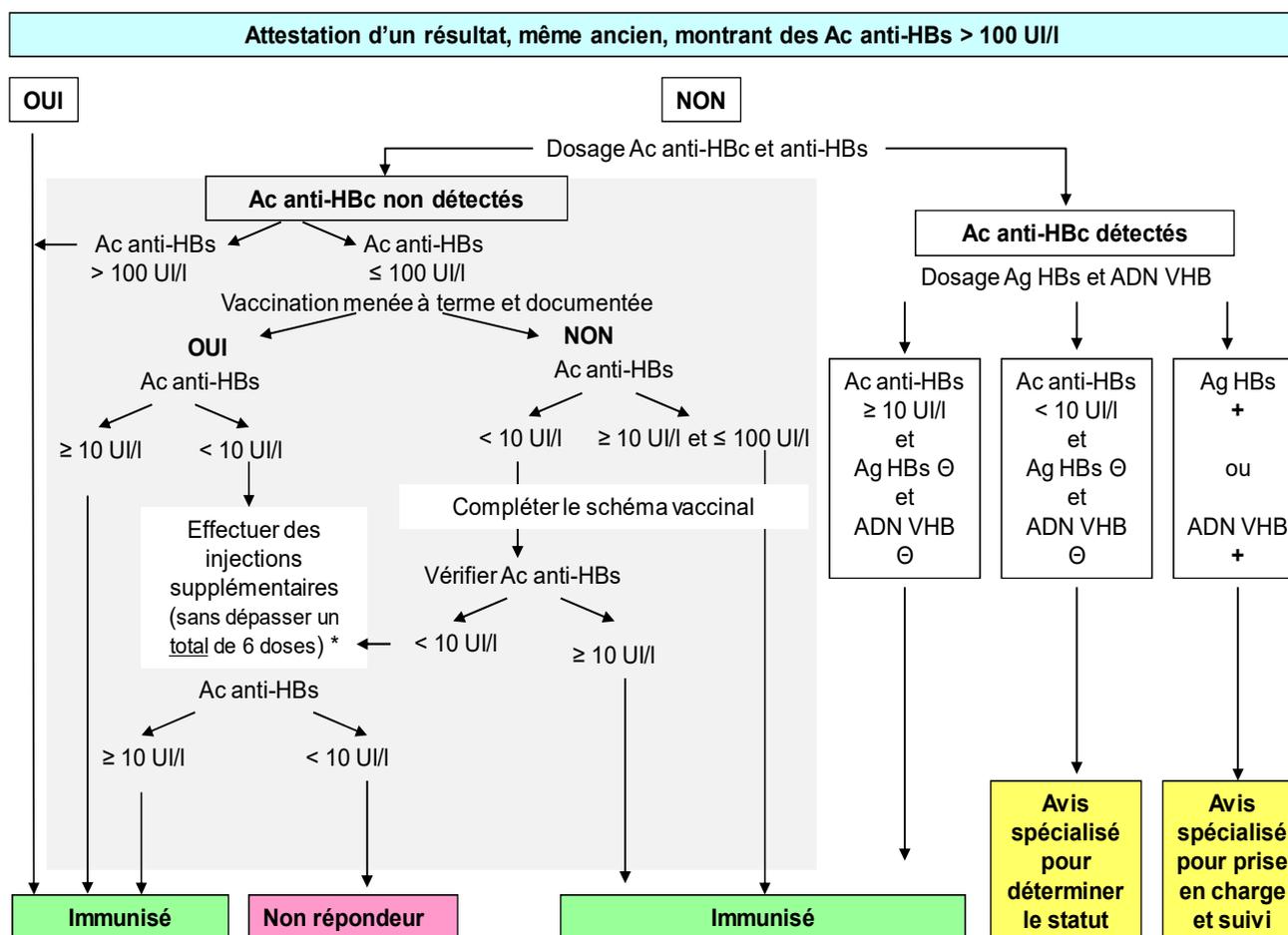
Contre la Tuberculose (Suspension de l'obligation vaccinale depuis le 1^{er} avril 2019)

Nom du Vaccin	Date du dernier vaccin	
<u>IDR</u> reste obligatoire	Date	Résultat en mm
test de référence de moins d'1 an à l'entrée dans le cursus		

IMPORTANT : selon le calendrier vaccinal en vigueur, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la méningite à méningocoque C (avant l'âge de 25 ans), la varicelle. La vaccination contre la grippe saisonnière est fortement recommandée chaque année.

DATE, signature et cachet du médecin obligatoires :

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 29 mars 2005 modifiant l'arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné.
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L. 3111-4 du Code de la santé publique.
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur : https://www.mesvaccins.net/textes/2021_calendrier_professionnel.pdf

En plus de ces obligations, les établissements de soins auprès desquels les stages obligatoires seront réalisés, peuvent recommander des vaccinations complémentaires : BCG, hépatite B, grippe, dTPolioCa. Il est donc préférable d'anticiper ces demandes compte-tenu des délais de vaccination.

Le Service de Santé Etudiante (SSE) est un service de santé dédié aux étudiants de l'Université de Limoges et des écoles conventionnées.

Vous pouvez bénéficier de différentes consultations :

➔ **Sur le site de Limoges**

- Médecine Générale,
- Certificat d'aptitude à l'emploi (tutorat, étudiant assistant...),
- Certificat de non contre-indication à la pratique sportive,
- Soins infirmiers (réfection de pansement, ablation de points de suture, injections, IntraDermoRéaction (IDR), vaccinations sur prescription médicale),
- Gynécologie (consultation réalisée par une sage-femme ou un médecin généraliste),
- Psychologie,
- Psychiatrie,
- Allergologie,
- Gestion du stress,
- Équilibre Alimentaire.

➔ **Sur les sites de Brive et de Guéret**

- Médecine Générale,
- Certificat d'aptitude à l'emploi (tutorat, étudiant assistant...),
- Certificat de non contre-indication à la pratique sportive,
- Soins infirmiers (réfection de pansement, ablation de points de suture, injections, IntraDermoRéaction (IDR), vaccinations sur prescription médicale),
- Psychologie.

➔ **Sur les sites de Tulle et Egletons**

- Médecine Générale,
- Certificat d'aptitude à l'emploi (tutorat, étudiant assistant...),
- Certificat de non contre-indication à la pratique sportive.

Le SSE peut aussi vous orienter vers des structures extérieures, d'urgence et de soins spécialisés. Le SSE vous propose également des campagnes de prévention tout au long de l'année pour vous aider à améliorer votre santé.

SITUATION DE HANDICAP

L'équipe pluridisciplinaire est à votre service pour vous accompagner tout au long de votre scolarité (certificats médicaux, éducation thérapeutique, soutien, demande d'aménagements d'examens et/ou d'études...).

MERCI DE VOUS MUNIR DE :

- Votre carte d'étudiant(e)
- Votre carte vitale (ou attestation de droits)
- Votre attestation de mutuelle
- Votre carnet de santé

INFORMATIONS PRATIQUES :

Site de Limoges

Le service est ouvert du lundi au vendredi, hors vacances universitaires, de 8h à 12h et de 13h à 17h.
L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h15.
Ligne de bus n°5, 10 et 14

Service de Santé Etudiante
209 Boulevard de Vanteaux
Campus Condorcet, bâtiment C
87000 Limoges Cedex
Tel : 05.55.43.57.70
Mail : ssu@unilim.fr
www.unilim.fr/ssu/

Site de Guéret

Campus universitaire Jules Ferry
1 Av. Marc Purat, 23000 Guéret
Horaires d'ouverture : les jeudis de 9h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30
Prise de rendez-vous en ligne : <https://rdv-sumpps.unilim.fr/>
Mail : ssu-queret@unilim.fr

Site de Brive

Campus Universitaire de Brive la Gaillarde
16 Rue Jules Vallès, 19100 Brive-la-Gaillarde
Horaires d'ouverture : les mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
Prise de rendez-vous en ligne : <https://rdv-sumpps.unilim.fr/>
Mail : ssu-brive@unilim.fr

Site de Tulle

Campus Universitaire de Tulle
5 Rue du 9 Juin 1944, 19000 Tulle
Horaires d'ouverture : les jeudis après-midi

Site d'Egletons

17 Avenue Jacques Derche, 19300 Egletons
Horaires d'ouverture : les jeudis matin

Pour tout problème social, le Service Social du CROUS :

- Vous informe sur les aides auxquelles vous pouvez avoir droit : budget, bourses, prêts, législation sociale, logement, travail, etc.
- Vous conseille dans vos différentes démarches,
- Vous aide face aux difficultés que vous pouvez rencontrer au cours de votre vie étudiante, qu'elles soient d'ordre psychosociales, familiales, financières, administrative et vous orienter vers les différents partenaires (SSE, scolarités, CAF, etc.).

Que vous ayez un handicap, une maladie invalidante ou un trouble des apprentissages, le Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap (SAAEH) vous accompagne tout au long de vos études.

En fonction de votre situation et de vos besoins, nous vous proposons :

- D'évaluer vos besoins lors d'entretiens individualisés,
- De mettre en place les aménagements pour compenser vos difficultés,
- De vous aider dans vos démarches administratives et juridiques et vous informer sur les aides dont vous pouvez bénéficier dans vos études et dans votre vie quotidienne,
- De préparer votre rentrée à l'université : visiter les locaux, rencontrer l'équipe pédagogique et administrative, préparer les aménagements nécessaires, etc.
- De vous soutenir tout au long de votre cursus, même en cas de réorientation ou de reprise d'études, de la 1^{ère} année de licence au doctorat.

Il est possible que vous ayez besoin **d'aménagements de vos examens** (tiers-temps, secrétariat d'examens, composition sur ordinateur, adaptation des sujets, Braille, Langue des Signes, etc.) et/ou **de votre scolarité** (appui d'« étudiants-assistants » pour l'aide à la prise de notes en cours, les recherches en bibliothèque, les manipulations en TD ou les déplacements sur le campus ; prêt de matériel informatique et de logiciels de compensation ; étalement de l'année universitaire sur deux ans, etc.).

Pour bénéficier d'aménagements :

1°/ Dès votre inscription, vous êtes invité à signaler votre situation de handicap à **la scolarité de votre composante**. La nature de votre handicap ne vous sera pas demandée, cela permet à l'Université de recenser les étudiants en situation de handicap et de préparer les aménagements nécessaires à leur bonne intégration à l'université.

2°/ Si vous souhaitez obtenir un aménagement de vos examens universitaires et/ou de votre scolarité, vous devez prendre rendez-vous avec le **Service de Santé Etudiante (SSE)** dès votre inscription ou **au plus tard deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen**.

3°/ Le SSE transmet alors une proposition d'aménagement au Doyen ou Directeur de votre composante, pour validation ou réétude de la demande. Ce document est ensuite envoyé au SAAEH pour décision de la Présidente. Une notification vous est enfin adressée par la scolarité de votre composante. **Les aménagements d'examens sont valables pour le cursus universitaire en cours (3 ans si L1, 2 ans si M1), sauf exception.**

4°/ Si votre situation nécessite également des aménagements de votre scolarité, vous prendrez également rendez-vous avec la responsable du SAAEH pour définir ensemble vos besoins et les aménagements à mettre en place.

Nous pouvons également vous accompagner dans votre **insertion professionnelle** par un soutien individualisé et adapté : conseils sur la formalisation de vos compétences, aide à l'accès aux stages et à l'alternance, aide à la formalisation du projet professionnel, mise en relation avec les entreprises et les structures en charge de l'insertion professionnelle, suivi et bilan des expériences réalisées, etc.

Contacts :
**Service d'Accueil et
d'Accompagnement
Des Etudiants en situation de
Handicap**
88, rue du Pont Saint-Martial
87015 LIMOGES
Tel. : 05 55 14 92 79
Mail : servicehandicap@unilim.fr

Service de Santé Etudiante
209 Boulevard de Vanteaux
87036 Limoges
Tel : 05 55 43 57 70
Mail : ssu@unilim.fr

QUESTIONNAIRE : VOS BESOINS D'AMÉNAGEMENTS

**ATTENTION : CE QUESTIONNAIRE EST A RETOURNER DIRECTEMENT AU SAAEH :
servicehandicap@unilim.fr**

Afin de répondre au mieux à vos besoins d'aménagements lors de votre formation et d'améliorer notre accompagnement, merci de bien renseigner ce questionnaire.

Nom : _____ Formation demandée : _____
Prénom : _____
Tel : _____ Faculté (composante concernée) : _____
Mail : _____

1. Je peux prendre des notes de cours :
 - Manuscrite
 - A l'ordinateur
 - Ni l'un, Ni l'autre

2. Je peux lire un texte sans difficulté :
 - Oui
 - Non

3. Je me déplace sans difficulté :
 - Oui
 - Non

4. Je sais me repérer dans l'espace sans aide :
 - Oui
 - Non

5. Je sais m'organiser, planifier mes tâches :
 - Oui
 - Non

6. Je parviens à fixer mon attention y compris avec un bruit modéré :
 - Oui
 - Non

7. Je parviens à travailler en groupe, et à prendre la parole :
 - Oui
 - Non

8. J'ai un trouble ou une maladie qui me rendent fatigable :
 - Oui
 - Non

9. J'ai un trouble ou une maladie qui génèrent des douleurs :

- Oui
- Non

10. J'ai un trouble ou une maladie qui peut générer des absences régulières :

- Oui
- Non

11. Autres situations de formation dans lesquelles je me sens en difficultés :

12. - Je bénéficie :

- D'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapé)
- D'une pension d'invalidité
- D'une AAH (Allocation Adulte Handicapé)
- D'une CMI (Carte Mobilité Inclusion)
- Une demande est en cours :

précisez

13. Elève ou étudiant, j'ai bénéficié :

- D'un aménagement de ma scolarité (dispense de présence, aménagement d'emploi du temps...)
- D'un aménagement de mes examens (tiers temps, possibilité de composer dans une salle seule.)
- Ni l'un, ni l'autre

Si vous avez identifié des situations dans lesquelles vous seriez en difficultés, autorisez-vous le Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap à vous contacter ?

- oui
- non

Les situations présentées ne sont pas exhaustives, nous restons à votre écoute pour en échanger, vous pouvez solliciter le référent handicap servicehandicap@unilim.fr ou au 05 55 14 92 70

**RAPPEL : CE QUESTIONNAIRE EST A RETOURNER DIRECTEMENT AU
SAAEH : servicehandicap@unilim.fr**

Activités culturelles et de loisirs de l'Université de Limoges

Pour accéder aux activités culturelles et de loisirs, les étudiants disposent tous du « Pass Culturel » matérialisé par la carte d'étudiant.

Pour plus d'informations, pour s'inscrire aux ateliers de pratique culturelle, une seule adresse : serviceculturel@unilim.fr

Pour bénéficier de tarifs réduits pour les spectacles proposés par l'Université ou par les partenaires culturels de la ville aller sur « lekiosque.unilim.fr » ou sur www.unilim.fr/culture

Le Guide et l'Agenda des activités culturelles 2022-2023 seront disponibles début septembre dans les composantes, écoles, CROUS, ...

Le « Pass Culturel » permet aux étudiants de bénéficier de réductions pour les spectacles proposés par l'université et par les partenaires culturels.

- Ateliers 22-23 : Chœur Universitaire, Orchestre Universitaire, Salsa, Danse Contemporaine, Ecriture Slam, Cinéma, Théâtre, Arts dans les soins, Art oratoire, Club musique étudiant, Photo, Zumba...
- Validation Pratique Culturelle : Option/Bonus/Crédits.
- Programmation service culturel gratuit : Concerts, Expositions, Master classe, Festival de la Création Artistique et Culturelle/JACES, Salon du livre de la musique, Challenge musical, Projets participatifs...
- Partenaires du Pass culturel : Opéra (dans la limite des places disponibles), Centres culturels de la Ville de Limoges (tarifs réduits), Musée National Adrien Dubouché, 1001 Notes, Kanopeprod, Théâtre Expression 7, Horizons croisés...

Attention ! Liste non exhaustive susceptible d'être modifiée, veuillez consulter les informations de début d'année sur www.unilim.fr/culture

Le sport à l'université

Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université propose la pratique de sports collectifs, individuels et de plein air sous forme de cours hebdomadaires et/ou de stages.

L'étudiant peut valoriser sa pratique en bénéficiant d'une évaluation dans le cadre d'un bonus ou d'une option.

Au total plus de 80 créneaux proposés sur les sites de Limoges, de Brive, Tulle, Égletons et Guéret avec les activités suivantes : football, rugby, basket-ball, volley-ball, handball, ultimate, gymnastique, athlétisme, acro-trampoline, danse modern'jazz, musculation, taï ji quan, tir à l'arc, natation, badminton, tennis, tennis de table, squash, judo, renforcement musculaire, futsal, trail-rando, parapente, équitation, golf, voile-navigation, escalade, plongée subaquatique, ski alpin, échecs, cross training, sophrologie, savate boxe française, kitesurf, padel, street dance, stretching, haltérophilie, handisport, step, vélo, yoga, zumba.

- Inscriptions aux activités par internet (<https://community-suaps.unilim.fr>) début septembre et début janvier pour chaque semestre
- Renseignements au 05 55 45 75 10 ou par mail : suaps@unilim.fr
- Plus d'informations : www.unilim.fr/suaps

Il est également possible de pratiquer le sport en compétition universitaire dans le cadre de la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire). Renseignements auprès de la Ligue du Sport Universitaire Nouvelle-Aquitaine / Limoges au 05 55 77 43 20 ou sur le site internet : www.sport-u-limoges.com

Le service social s'adresse à **tous les étudiants (dont les stagiaires de la formation continue) de l'Académie de Limoges** dépendants des Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture et des Forêts, de la Culture, des solidarités et de la Santé.

SON ROLE, SES MISSIONS :

- **Vous informer** sur les différentes aides : budget, bourses, législation sociale, logement, travail, etc.
- **Vous conseiller** dans vos différentes démarches.
- **Vous aider, vous accompagner et vous soutenir** face aux difficultés que vous pouvez rencontrer au cours de votre vie universitaire, qu'elles soient d'ordre psychosociales, familiales, financières, administratives, etc.

Les assistantes de service social participent aux réunions et commissions et assurent les liaisons avec les services qui gèrent la vie étudiante, notamment avec les scolarités et le service de santé étudiante (SSE).

Elles peuvent également vous orienter vers les différents partenaires (CAF, MDD, CCAS, préfecture etc.). Elles sont tenues au **secret professionnel**.

LES AIDES PONCTUELLES :

L'Allocation Spécifique d'Aide Ponctuelle est une aide financière qui peut être accordée en fonction des difficultés financières rencontrées par l'étudiant : cette aide ne se substitue pas à une bourse et intervient pour pallier à des difficultés momentanées et non pérennes (difficultés pour payer les charges liées au logement, l'alimentaire, l'hygiène, matériel lié à vos études, frais pour stage etc.).

L'aide Alimentaire : elle a pour objectif de favoriser l'accès à une alimentation équilibrée de l'étudiant. Elle peut prendre la forme de repas gratuits dans les restaurants universitaires, d'une participation financière au paiement des demi-pensions dans les lycées etc.

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS :

Exclusivement sur rendez-vous du lundi au vendredi au CROUS de Limoges (39 G, rue Camille Guérin 87036 Limoges Cedex) et en entretiens téléphoniques.



<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Contacts Secrétariat du Service Social : Tél : 05.55.43.17.17

Mail : social@crous-limoges.fr

TOUTES LES INFOS ACTUALISEES :

- <https://www.crous-limoges.fr> et
- Portail académique des aides aux étudiants : <https://www.ac-bordeaux.fr/mesaidsetudiantes>

Aliso est un relais pour les étudiants de Guéret afin de faciliter les liens avec les services du CROUS (bourses, service social...)

ALISO

Réseau creusois des acteurs du lien social

contact@aliso.fr : www.aliso.fr



**Direction de la Formation Continue et de
l'Apprentissage (DFCA)
Campus des Jacobins
88 rue du Pont Saint Martial
87015 Limoges**



**Université
de Limoges**



05 55 14 90 70



dfc@unilim.fr



<http://www.unilim.fr/dfca/>